

Le Liban, un modèle de réconciliation ?



DIALOGUE INTERCULTUREL

[Carmen Hassoun ABOU JAOUDE](#) | OLJ

28/10/2017

Lors de son discours devant l'Assemblée générale des Nations unies, le 21 septembre dernier, le président de la République, Michel Aoun, a soumis la candidature du Liban comme siège permanent du dialogue entre les civilisations, les religions et les ethnies. Dans sa logique, la guerre est finie et nous sommes en mesure de faire profiter le monde de notre expérience réussie en matière de dialogue et de réconciliation postconflit(s).

Pourtant, vingt-sept ans après la fin des hostilités, force est de constater que la politique d'amnésie promue par les dirigeants libanais depuis fin 1990 n'a guère atteint ses objectifs. « Tout se passe sauf le passé », a écrit Luc Huyse. Et les victimes n'oublient jamais. Dans les semaines qui ont suivi la proposition du président Aoun, plusieurs événements ont plutôt souligné que la remémoration de la guerre ravive toujours des rancunes et des haines, des malentendus, des rumeurs et des mythes jamais clarifiés :

- Le 15 octobre, le ministre des Affaires étrangères, Gebran Bassil, en campagne électorale dans les villages du Chouf, se risque à dire que le retour des déplacés et la réconciliation dans la Montagne sont inachevés. Walid Joumblatt et ses alliés s'emportent.
- Le 20, des manifestations et des contre-manifestations sont organisées en réaction au verdict rendu par la Cour de justice dans l'affaire de l'assassinat de l'ancien président Bachir Gemayel. Pour les uns, ce jugement est un triomphe de la justice. Pour les autres, le meurtrier condamné à mort est un « héros » qui a commis un acte de résistance contre un « traître », considéré comme un « héros » par les premiers.
- Le lendemain, la députée Sethrida Geagea relate une anecdote sur « les Zghortiotés piétinés » par son époux Samir, chef des Forces libanaises (FL). Cette anecdote, susurrée entre les quatre murs d'une demeure australienne, arrive aux oreilles de certains adversaires politiques qui crient au scandale. Mme Geagea présente des excuses.
- Dans la nuit du 21 au 22 octobre, des individus cagoulés brûlent les enseignes et les drapeaux flottant aux sièges des Kataëb et des FL à Miniara (Akkar). Les deux formations appellent à un rassemblement pour protester contre l'incident et exiger l'arrestation des responsables.

« Tous victimes, tous criminels » ?

En l'espace de quelques jours, une guerre toujours vivante dans nos cœurs et nos esprits refait surface, insidieuse et latente. Quelles leçons voudrions-nous inculquer au monde quand dans notre propre pays nous sommes loin d'avoir réglé nos différends, éteint nos rancunes et calmé nos ressentiments ?

Bien entendu, les dirigeants ont su s'entendre entre eux et se réconcilier. Intérêts politiques et stratégiques obligent. Mais comment parler de dialogue et de réconciliation dans un pays qui déplore 17 415 disparus, dont on refuse aux familles et proches de connaître le sort ? Peut-on parler de dialogue et de réconciliation quand, au moindre incident, à la moindre rhétorique qui rappelle la guerre, s'éveillent les haines et ressurgissent les malentendus ? Peut-on parler de dialogue et de réconciliation quand on interdit à nos enfants et petits-enfants d'apprendre l'histoire de la guerre et que l'on

censure des films portant sur l'après-guerre, comme en 2015 avec le film de Reine Mitri, *In this Land Lies Graves of Mine* ?

Le 13 octobre 1990, on a mis un terme aux hostilités avec la bénédiction du monde occidental et des pays arabes. Un accord signé un an plus tôt à Taëf avait décrété la fin de la guerre avec un slogan : « Ni vainqueur ni vaincu. » Un fait accompli imposé : les vainqueurs sont au pouvoir, les vaincus en exil ou écartés du pouvoir. Une sentence assénée : « Tous victimes, tous criminels. » Mais si toutes les communautés et tous les groupes politiques ont eu leurs criminels et leurs victimes, ces dernières, quel que soit leur appartenance, ont des droits, dont la reconnaissance de leur souffrance.

Quant aux criminels, la loi d'amnistie adoptée en mars 1991 par un Parlement issu des élections de 1972, et sous la botte syrienne, les a innocentés. Ils ont même été récompensés par des postes au gouvernement ou au Parlement. La loi stipule cependant certaines exceptions : les assassinats de dirigeants politiques, de personnalités religieuses et de diplomates étrangers ne sont pas couverts par l'amnistie. « La paix civile » est ainsi inaugurée par un système de deux poids, deux mesures. Deux catégories de victimes se font face : les gens importants contre les gens normaux. Les crimes perpétrés contre les gens ordinaires sont ainsi considérés comme des crimes de droit commun, de plus pardonnables.

Indispensable devoir de mémoire

Si le président Aoun ambitionne pour son pays un rôle de modèle, de médiateur et d'instigateur de dialogue, il serait peut-être judicieux d'initier en premier un dialogue entre Libanais. L'accord conclu par les dirigeants entre eux ne semble pas suffisant pour offrir un exemple réussi de réconciliation nationale. Les ressentiments entre Libanais sont profonds et tant qu'il n'y a pas une acceptation des récits de guerre et des mémoires de tous les groupes sociopolitiques, on ne peut pas prétendre à une mission universelle et « civilisatrice ». Commençons donc par nous parler, sans insulte et sans jugements, en reconnaissant la souffrance des victimes, de toutes les victimes, et surtout de celles qui continuent de souffrir : les familles des disparus de la guerre et de l'après-guerre. Leur donner des réponses sur leurs proches vivants ou morts, leur permettre de faire le deuil et de tourner la page. L'État a l'obligation de rendre justice à ses citoyens en leur donnant les moyens de savoir ce qui s'est passé, en leur offrant des réparations matérielles, symboliques comme morales, dont le devoir de mémoire, indispensable pour faire face à un passé douloureux. Reconnaître la souffrance des victimes passe par des initiatives qui aideraient à cicatriser la plaie béante de la guerre et à assainir les relations entre Libanais.

Par la suite, il faudra amorcer un processus similaire entre Libanais et Palestiniens, entre Libanais et Syriens.

Dans son discours à l'ONU, le président Aoun a déclaré : « Pas de paix sans justice et pas de justice sans le respect du droit. » Il est temps de commencer par appliquer ce principe chez nous, de rendre justice aux familles des disparus en leur donnant des réponses satisfaisantes et des informations concrètes sur le sort de leurs proches. Il est temps d'intégrer l'enseignement de la guerre et de tous les conflits libanais dans les programmes scolaires. Il est temps de créer une commission de vérité qui reconnaisse la souffrance des victimes, restaure la confiance des Libanais dans leur État et amorce un processus de réconciliation véritable entre les citoyens. Quand cet objectif sera atteint et que nous arriverons à nous regarder en face, nous pourrons alors nous adresser au monde et proposer un modèle à suivre et un siège de dialogue aux peuples en conflit. D'ici-là, le travail à accomplir est immense et les défis à surmonter requièrent de l'audace, du courage et de la persévérance.

Chercheuse et enseignante à l'Institut supérieur des sciences politique et administrative de l'Université Saint-Esprit de Kaslik.
À la une